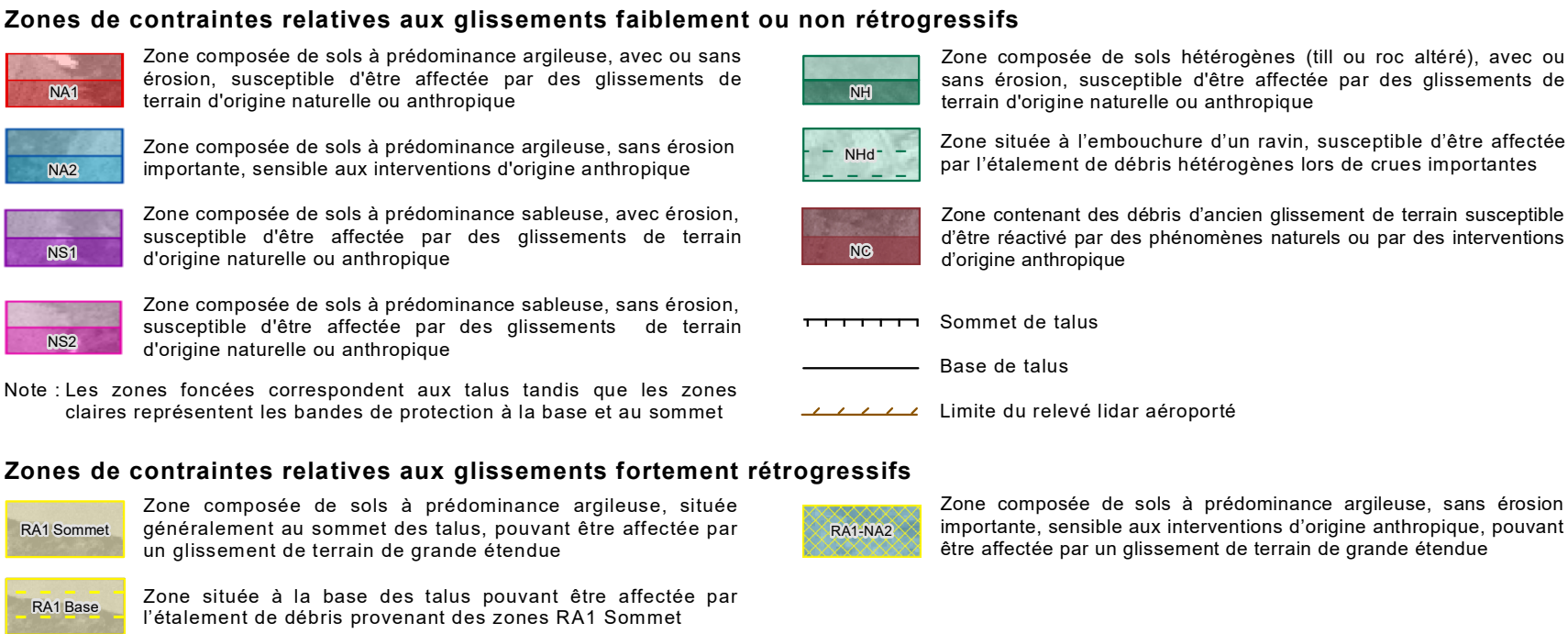
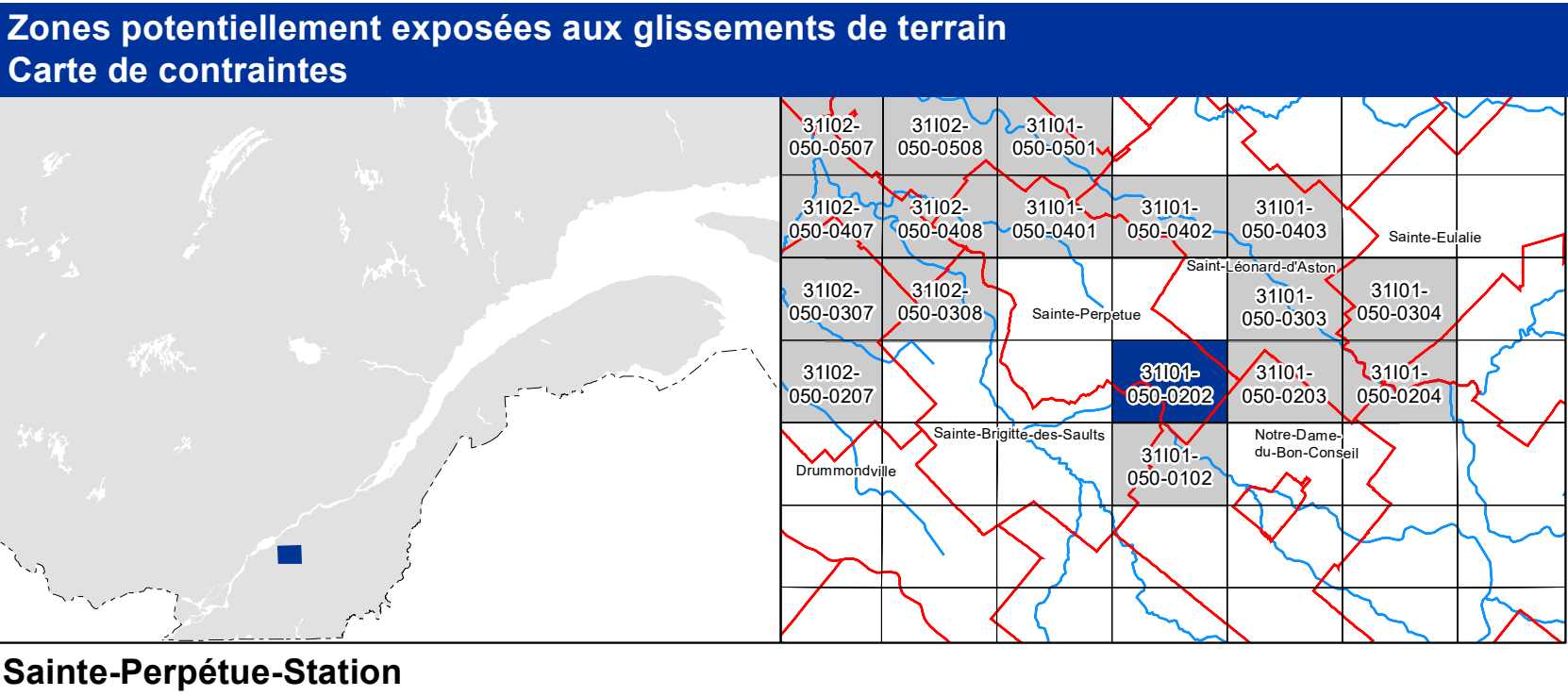


Sainte-Perpétue-Station



31101-050-0202



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevés lidar aéroportés. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Reciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique
Système référence géodésique
Projection cartographique
Longitude d'origine (méridien central)
Latitude d'origine (équateur)
Coordonnées d'origine
Facteur d'échelle
(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)
0 50 100 200 300 400 500 m
1 : 5000

Sources

Données
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
Orthophotographie numérique
Organisme
Gouvernement du Québec
MRC de la région Centre-du-Québec
Date/Année
Novembre 2012
Printemps 2020

Réalisation

Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (septembre 2023)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2023